

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 28 juillet 2015** à compter de **16 h**, procédant suivant convocation du maire, monsieur Donat Serres et à laquelle sont présents: les conseillers et conseillères, messieurs et mesdames Allen Scott, Laurent Blais, Marie Eve Plante-Hébert, Suzanne Perron, Pierre Vocino et Yves Senécal, formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Le directeur général adjoint, monsieur Guy Trahan et la greffière, madame Danielle Simard, sont également présents.

2015-07-274

MANDAT À DAIGNEAULT AVOCATS INC. – PROCÉDURES LÉGALES DU CENTRE QUÉBÉCOIS DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT (CQDE) ET DE NATURE QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron
APPUYÉ DE : monsieur Laurent Blais

DE MANDATER Daigneault avocats inc. afin de représenter la Ville dans le cadre des procédures légales entreprises par le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE) et Nature Québec.

Le vote est demandé par madame Marie Eve Plante-Hébert.

Le président appelle le vote.

ONT VOTÉ EN FAVEUR

Laurent Blais
Yves Senécal
Suzanne Perron
Allen Scott
Pierre Vocino

ONT VOTÉ CONTRE

Marie Eve Plante-Hébert

Monsieur le président Donat Serres ne vote pas.

En faveur : 5

Contre : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2015-07-275

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE COLLABORATION ENTRE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (MTQ) ET LA VILLE DE LA PRAIRIE - PROJET COMMERCIAL DEVIMCO IMMOBILIER INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Senécal
APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de collaboration entre le gouvernement du Québec (MTQ) et la Ville de La Prairie.

Cette entente a pour objet de confier la gestion du projet de développement du secteur situé à l'angle de l'autoroute 30 et du chemin de Saint-Jean (Devimco immobilier inc.) à la Ville et d'établir les droits et obligations des parties.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions posées.

2015-07-276

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 16 h 17

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. DONAT SERRES, maire

Me DANIELLE SIMARD, greffière

Ce 28 juillet 2015

Je, soussignée, certifie par la présente que la Ville de La Prairie dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 juillet 2015.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Nathalie Guérin, trésorière